



Etaient présents : André DUJOLS, Michel FABRE, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, Patrice FALIES

Ordre du Jour

- Marché de travaux
- Col de Légal
- Finances
- Personnel
- Questions diverses

1. Marché de travaux

- Hôtel d'entreprises
 - Avenants Marché de travaux : Hôtel d'entreprises (DEB 2018 105)

→ Les élus valident à l'unanimité les avenants suivants :

- Avenant 2 lot 5: menuiserie charpente : +13987.20€HT
- Avenant 4 lot 14 : Plomberie : +395.83€HT
- Avenant 4 au lot 1 : Terrassement : -33.00€HT
- Avenant 3 au lot 10 : Menuiseries : -5014.80€HT
- Avenant 7 au lot 9 : plâtrerie peinture :-400.00€HT

- Loyers Hôtel d'entreprises (DEB 2018 111)

Le Président précise qu'il convient d'actualiser les montants des loyers en fonction des modifications de surface de bureaux qui ont été opérées.

→ Les élus décident de fixer les conditions et les montants de loyer suivants:

- Les loyers s'entendent hors charges et ne sont pas soumis à la TVA.
- Des compteurs individuels de chauffage, d'électricité et d'eau sont prévus pour les unités artisanales.
- Pour les bureaux et bureaux de télétravail, les charges (électricité, eau, chauffage) seront proratisées à la surface du bureau loué.

Type de locaux	Surface	Loyer mensuel au m ² HC	Loyer mensuel HC	Loyer annuel total HC
Unités artisanales (bureau, vestiaire + surface entrepôt) possibilité d'en cumuler 2	222,00	2,30	510,60	6127.20
Bureau 1	10,50	8,00	84.00	1008.00
Bureau 2	13,80	8,00	110.40	1324.80
Bureau 3	9,00	8,00	72.00	864.00
Bureau 4	15,70	8,00	125.60	1507.20
Bureau 5	13,80	8,00	110.40	1324.80
Bureau 6	9,90	8,00	79.20	950.40
Bureau 7	13,00	8,00	104.00	1248.00
Bureau 8	13,90	8,00	111.20	1334.40
Bureau 9	8.9	8,00	71.20	854.40
Bureau 10	16.3	8.00	130.40	1564.80
4 bureaux de Télétravail	10,00	8,00	80,00	960,00

- Brasserie

- i. Acte de sous-traitance Brasserie (DEB 2018 106)

→ Les élus valident à l'unanimité l'acte de sous-traitance entre l'entreprise BLANC et la SARL ALBESSARD.

- ii. Avenant Marché de travaux Brasserie (DEB 2018 113)

→ Les élus valident à l'unanimité les avenants suivants :

- avenant 1 : lot 9: carrelages - faïences: Ets Brunhes et Jammes pour un montant de 2644.90€HT.
- avenant 2: lot 2: gros oeuvre: SARL BLANC MACONNERIE pour un montant de 5515.20€HT.
- avenant 1: lot 7: menuiseries intérieures: SARL HUBERT JOANNY pour un montant de 6497.00€HT

2. Col de Légal

- Création régie Col de Légal (DEB 2019 019)

Le Président rappelle aux élus qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour le Col de Légal dans l'attente de la délégation de service public.

→ Les élus décident à l'unanimité de créer une régie de recettes auprès du service :

Centre d'activités du Col de Légal de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour la période du 22 décembre 2018 au 15 mars 2019 et qui encaissera les produits suivants :

- 1° : produits des forfaits accès au pistes
- 2° : location de matériel de ski de fond et raquettes ;
- 3° : location de matériel de vélos électriques et caution ;

b. Nomination régisseur Col de Légal (DEB 2019 012)

→ Les élus décident à l'unanimité de nommer Cécile RIGALL, régisseur titulaire et Anne RIMEIZE mandataire suppléant ;

c. Tarifs Col de Légal (DEB_2019_013)

→ Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants pour la saison 2018-2019:

Redevances ski de fond	Adultes (18 ans et +)	Enfants (- 18 ans)
1 jour	6.50 €	3.00 €
2 jours	12.00 €	5.00 €
3 jours	17.50 €	7.00 €
7 jours	32.00 €	14.00 €
Saison	60.00 €	30.00 €

Location matériel	Adultes (18 ans et +)	Enfants (- 18 ans)
Ski de fond	8.00 €	6.00 €
Raquettes	7.00 €	5.00 €

Vélos électriques : 20€ les 2 h, 35€ la demi journée (800€ de caution)

3. Finances

a. Crédit Relais - subventions (DEB 2018 115)

Le Président rappelle les différents projets d'investissement de la communauté de communes. Il précise que les délais de versements de subventions s'allongent et pèsent sur la trésorerie de la communauté de communes.

→ Les élus décident à l'unanimité de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin et de contractualiser dans les conditions suivantes pour l'ouverture d'un prêt relais assis sur les attributions de subventions :

- Montant 510 000.00€
- Durée : 12 mois
- Taux fixe de 0.35% trimestriel sur 12 mois, Commission d'engagement de 0.15%

b. Validation emprunt assainissement Anglards de Salers (DEB 2018 109)

Le Président rappelle les termes de la convention assainissement qui lie les communes et l'intercommunalité. Il rappelle que les communes qui avaient réalisé des projets d'assainissement avant le 31 décembre 2017 et avaient envisagé des emprunts doivent réaliser ces emprunts et solliciter l'avis de la communauté de communes.

→ Les élus entérinent à l'unanimité, le choix de la commune d'Anglards de Salers : proposition de la Caisse d'Épargne pour un montant d'emprunt de 209 070€ sur 30 ans à 2.05%.

4. Assainissement

Le Président rappelle aux élus les travaux menés au niveau de groupe assainissement tant au niveau du fonctionnement qu'au point de vue financier.

→ Les élus valident les orientations suivantes :

- Fonctionnement basé sur un système de conventionnement avec les communes avec refacturation de celles-ci vers la communauté de communes
- Travaux listés par les communes à réaliser suivant un programme de travaux à établir
- Principe d'une facturation sur la base d'un abonnement et d'une consommation, ceux pourraient être de l'ordre de 60€ l'abonnement et 0.76€/m3 de consommation (hors redevance agence de l'eau)
- Ce tarif est un tarif cible qui sera atteint à l'issue d'une période de lissage à déterminer.

5. Questions diverses

a. Participation au projet GPEC de la CCI Cantal (DEB 2018 107)

Le Président fait part aux élus du projet porté par la CCI du Cantal concernant la mise en place d'un outil de GPEC au niveau du département.

Il rappelle que la GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est une démarche visant la mise en œuvre d'un plan de développement en faveur de l'emploi et des compétences dans les territoires à partir d'une stratégie partagée et d'anticipation.

→ Les élus décident, à l'unanimité, de participer à la GPEC proposée et valident la participation financière de 1000€.

b. Contrat de travail Erwann LHUISSET (DEB 2018 110)

Le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre des travaux réalisés au Col de Légal, la communauté de communes souhaite ouvrir le site pour la pratique d'activités nordiques pour l'hiver 2018-2019. Dans ce cadre, elle doit avoir recours à du personnel pour l'entretien des pistes et la location du matériel.

→ Les élus valident à l'unanimité le recrutement de Erwann LHUISSET pour une durée de 5 mois, à partir du 15 octobre 2018 jusqu'au 15 mars 2019.

c. Courrier de communes

i. St Martin Vx

Le Président fait lecture du courrier de la commune de St Martin Vx concernant les maisons de services au public. Considérant qu'un bilan des actions menées au niveau des maisons de services doit être réalisé, les élus décident d'ajourner la demande de la commune

ii. St Paul de Salers

Le Président fait lecture du courrier de la commune de St Paul de Salers relatif à l'entretien du site du Puy Violent. La commune sollicite la communauté de communes pour en assurer l'entretien et la « gestion ».

→ Les élus décident d'encourager la commune à mener une réflexion sur le développement du site. Celle-ci servant de préalable à un examen communautaire.